



La DTIE

n'échappe pas aux transformations du ministère !

À la demande de **FO Défense**, une réunion bilatérale avec la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) s'est tenue le 5 mars 2026. Cette réunion était consacrée au projet de fusion de cette direction avec le SID.

La DTIE était représentée par M. Laurent GRAVELAINE, directeur adjoint de la DTIE et M. Christophe RAMAGE, chef de cabinet.

FO Défense était représentée par Jean-Marc VANNIER et Grégory RAFFINI.

Dans le cadre de l'actualisation de la LPM, visant à renforcer l'efficacité de la politique menée en matière d'habitat, d'immobilier, de développement durable et d'infrastructure, la ministre a adressé au SGA un mandat ayant pour objectif d'unifier la DTIE et le SID au sein d'une organisation unique.

Le projet d'unification est actuellement en cours. Le SID a été missionné pour en assurer le pilotage. Pour **FO Défense**, Il s'agit, une fois encore, d'une transformation d'ampleur, dont les objectifs affichés sont présentés comme une simplification des processus et un meilleur soutien aux ressortissants.

La temporalité retenue pour cette unification, inscrite dans un calendrier particulièrement contraint, laisse néanmoins perplexe quant au format et au rythme imposés. Les étapes clés annoncées sont : l'arbitrage ministériel qui devrait intervenir au plus tard au mois de juin, une présentation des textes d'organisation en CSA ministériel avant la rentrée, puis une mise en œuvre officielle au 1^{er} janvier. Elles semblent laisser peu de place à une réflexion approfondie sur la future organisation. Ce calendrier resserré interroge d'autant plus que dix groupes de travail sont censés contribuer à la construction de cette nouvelle architecture.

Pour **FO Défense**, dans un contexte marqué par les restructurations successives, un déficit d'attractivité et des difficultés persistantes, tant pour l'exercice des missions que pour les ressortissants dans leurs difficultés pour obtenir un logement, cette réforme soulève des enjeux majeurs qui appellent à une vigilance accrue et à des garanties concrètes.

Pour **FO Défense**, toute fusion, quelle qu'elle soit, entraîne inévitablement des conséquences sur les fonctions support, avec un risque réel de doublons lors de



la réorganisation des sous-directions. **FO Défense** s'interroge donc sur les orientations et les décisions qui seront prises, notamment en matière de ressources humaines.

Pour **FO Défense**, chaque personnel compte. Chaque mission mérite des moyens réels. Chaque engagement exige du respect, de la reconnaissance, une rémunération à la hauteur et un véritable parcours carrière clairement défini.

FO Défense refuse un jeu d'échecs administratif et demande des réponses claires !

Au cours de cette rencontre, FO Défense a porté les préoccupations et interrogations des agents et posé plusieurs questions essentielles :

- Quel est l'avenir de la DTIE et selon quel calendrier ?
- Quels seront les effectifs de la future organisation ?
- Quelles conséquences sur les missions et leurs évolutions ?
- Quelles répercussions sur les régimes indemnitaires ?

FO Défense a également demandé des précisions sur l'organisation future :

- Où seront implantés les services issus de la fusion ?
- Comment seront organisées les différentes structures, sous-directions ?
- Quel avenir pour les fonctions support ?
- Quelles seront les conditions d'accueil et de travail des agents ?
- La nouvelle organisation sera-t-elle à compétence nationale ou territorialisée ?

Le projet demeure suspendu à l'arbitrage de la ministre, attendu dans les prochains mois. Il a toutefois été indiqué que la fusion pourrait être réalisée à effectifs constants et que les missions d'expertise actuellement exercées par la DTIE demeurerait en cohérence avec les orientations fixées par la LPM. Il a également été évoqué la possibilité de voir évoluer certaines fonctions, pouvant ouvrir des perspectives d'évolution pour certaines professions.

À ce stade, de nombreuses réponses restent en attente.

Dans ce contexte, FO Défense revendique que soit mise en œuvre une information claire, transparente et en amont de chaque étape, pour l'ensemble du personnel civil concerné, ainsi qu'un dialogue social réel et effectif à tous les niveaux.

***FO DÉFENSE, un syndicat libre et indépendant,
vous informe et défend vos droits !***

Paris, le 5 mars 2026

COMMUNIQUÉ

